



## **AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT 229-2011-14**

Avis est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité :

- QUE le règlement 229-2011-14 modifiant le règlement de zonage 229-2011 dans le but de changer les dispositions relatives aux marges latérales et arrières adjacentes à une voie ferrée, a été adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 8 novembre 2016 à la séance ordinaire du Conseil ;
- QUE ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de Roussillon, le 23 novembre 2016 ;
- QUE ce règlement est entré en vigueur le 28 novembre 2016, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon ;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Saint-Mathieu, ce 14 décembre 2016.

Louise Hébert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière